Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: marque de l'Union européenne figurative en noir et rouge MEBLO — marque de l'Union européenne n° 3 431 731

Procédure devant l'EUIPO: procédure d'annulation

Décision attaquée: décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 27 février 2018 dans l'affaire R 883/2017-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

— annuler la décision attaquée.

Moyen invoqué

— Violation de l'article 58, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 2017/1001.

Recours introduit le 27 avril 2018 — Biernacka-Hoba/EUIPO — Formata Bogusław Hoba (Formata)

(Affaire T-265/18)

(2018/C 231/46)

Langue de dépôt de la requête: le polonais

Parties

Partie requérante: Ilona Biernacka-Hoba (Aleksandrów Łódzki, Pologne) (représentant: R. Rumpel, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours: Formata Bogusław Hoba (Aleksandrów Łódzki, Pologne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: autre partie à la procédure devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: marque figurative de l'Union européenne comportant l'élément verbal «Formata» — demande de marque de l'Union européenne n° 11 529 427

Procédure devant l'EUIPO: procédure de nullité

Décision attaquée: décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 13 février 2018 dans l'affaire R 2032/2017-4.

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- déclarer le recours comme fondé;
- annuler la décision attaquée en ce qu'elle rejette la demande en nullité de la marque «Formata» n° 011529427;

- réformer la décision attaquée en déclarant la nullité de la marque «Formata» n° 011529427;
- réformer la décision attaquée en ce qui concerne les dépens;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyens invoqués

— Conclusion erronée à l'absence de preuves suffisantes de l'existence d'un droit antérieur

Recours introduit le 30 avril 2018 — Iceland Foods/EUIPO — Íslandsstofa (INSPIRED BY ICELAND) (Affaire T-267/18)

(2018/C 231/47)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Iceland Foods Ltd (Deeside, Royaume-Uni) (représentants: S. Malynicz, QC, Barrister, ainsi que J. Hertzog, C. Hill et J. Warner, Solicitors)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Íslandsstofa (Reykjavík, Islande)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne figurative comportant l'élément verbal «INSPIRED BY ICELAND» — Demande d'enregistrement n° 14 350 094

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision provisoire de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 7 février 2018 dans l'affaire R 340/2017-5

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO et l'autre partie aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 71 règlement 2017/1001 en ne statuant pas sur le recours
- Violation des formes substantielles, au sens de l'article 72 du règlement 2017/1001, en ce que la chambre de recours a agi d'une façon contraire aux principes d'économie des procédures et d'équité de la procédure en décidant de déférer l'affaire à l'examinateur en vue d'un réexamen de la marque litigieuse au regard des motifs absolus de refus, tout en préjugeant de l'applicabilité des motifs absolus de refus sans avoir entendu la partie requérante, violant ainsi le principe du contradictoire.